Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_28-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
03/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Blanc ou nul : 0 Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RICOU Élodie à M. LAMBERT Julien, MM : GENDRY Aymeric à Mme ROGERG Élise, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent
Excusé(s) : M. DAVENEL Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAVATTE Stéphanie

2026-28	**Conseil Municipal : Désignation des délégués au COS Breizh**

En tant que membre et adhérent du Comité des Œuvres Sociales Breizh (COS Breizh), la collectivité doit désigner un délégué « structure », élu de la collectivité et un délégué « agent », agent de la collectivité.

Le COS Breizh permet aux agents d'avoir des chèques vacances bonifiés, des primes (naissance, mariage, médaille, rentrée scolaire…), des tarifs préférentiels sur des voyages…

Le rôle des délégués consiste notamment à représenter la commune, élire les membres du Conseil d'Administration et valider les rapports moral, financier et d'activité ainsi qu'approuver le budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme RICOU Elodie comme déléguée élue,
- De désigner Mme GASLAIN Naïk, comme déléguée agent,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Mme SAVATTE Stéphanie

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.